

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 janvier 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Dix-huitième session

Conseil économique et social

Session de 2025

25 juillet 2024-31 juillet 2025

Point 19 b) de l'ordre du jour annoté*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
Science et technique au service du développement**

**Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes
issus du Sommet mondial sur la société de l'information
aux niveaux régional et international et examen de la suite
donnée au Sommet vingt ans après sa tenue**

Rapport du Secrétaire général*Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social, dans laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était prié d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il présente les principales activités menées en 2024 par les parties prenantes et a été élaboré par le secrétariat de la CNUCED sur la base des renseignements communiqués par des entités du système des Nations Unies, des organisations internationales et d'autres parties prenantes.

* E/2023/1.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social. Il contient des renseignements communiqués par 31 entités du système des Nations Unies, organisations internationales et autres parties prenantes en réponse à une lettre de la Secrétaire générale de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances observées, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)¹. Il donne une vue d'ensemble des activités menées et des progrès accomplis en 2024.

I. Grandes tendances

A. Pacte pour l'avenir et Pacte numérique mondial

2. Le monde a changé à bien des égards au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis la tenue du SMSI. Les technologies numériques et autres nouvelles technologies ont eu des conséquences considérables sur de nombreux aspects de la société mondiale : elles ont changé la manière dont les pouvoirs publics et les entreprises interagissent avec les citoyens et les consommateurs, dont les personnes communiquent entre elles et dont les organisations bénévoles organisent leur travail et ont transformé l'environnement médiatique qui alimente la vie politique et culturelle. Ces avancées dans le domaine du numérique ont coïncidé avec des changements importants intervenus dans l'économie mondiale, notamment les répercussions de la récession et de la pandémie, les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et sur la sécurité internationales et les préoccupations de plus en plus vives concernant les effets des changements climatiques. Les possibilités offertes par ces transformations mondiales et les risques qui y sont associés ont remis en question le cadre de coopération internationale établi. Dans le Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale en septembre 2024, la communauté internationale tout entière a appuyé le rôle que jouent l'ONU et les institutions multilatérales dans la promotion du développement durable, de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Dans le Pacte numérique mondial, adopté par l'Assemblée générale en tant qu'annexe au Pacte pour l'avenir, les États Membres ont souligné qu'ils étaient « conscients que la puissance des technologies émergentes et la vitesse avec laquelle elles se développ[ai]ent ouv[r]aient de nouvelles possibilités à l'humanité, tout en posant aussi des risques dont certains [n'étaient] pas encore pleinement connus » et « qu'il import[ait] de recenser et d'atténuer ces risques et d'assujettir les technologies à un contrôle humain de façon qu'elles favorisent le développement durable et la pleine jouissance des

¹ Association for Progressive Communications (APC), Conseil de l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Global System for Mobile Communications Association (GSMA), Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), Union internationale des télécommunications (UIT), Centre du commerce international (ITC), Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet, Internet Society, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), CNUCED, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Forum économique mondial, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale du commerce (OMC). Voir <https://unctad.org/publication/2024-report-secretary-general-progress-made-implementation-and-follow-outcomes-world>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en janvier 2025.

droits humains ». Le Pacte numérique mondial s'appuie sur la vision de l'avenir et les principes adoptés lors du SMSI et s'articule autour des cinq objectifs suivants : réduire toutes les fractures numériques et avancer plus rapidement dans la réalisation des objectifs de développement durable ; rendre l'économie numérique plus inclusive et faire profiter toutes et tous de ses avantages ; favoriser un espace numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé qui respecte, protège et promeut les droits de l'homme ; promouvoir des modèles de gouvernance des données qui soient responsables, équitables et interopérables ; renforcer la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle pour le bien de l'humanité².

3. La coopération internationale et la collaboration multipartite sont des éléments essentiels de l'avenir numérique tel qu'envisagé par le Pacte pour l'avenir et le Pacte numérique mondial, qui soulignent le rôle important que joue l'ONU en tant que plateforme de coopération mondiale dans le domaine du numérique reposant sur le cadre établi au SMSI, notamment à l'occasion du Forum sur la gouvernance d'Internet et du Forum de suivi du SMSI, ainsi que la nécessité d'une gouvernance souple qui permette, pour le bien commun, de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement technologique.

B. Connectivité efficace et à un coût abordable

4. L'amélioration de la connectivité est l'un des principaux objectifs de la politique numérique internationale depuis la création, dans les années 1980, de la Commission Maitland³. Depuis le SMSI, l'accent a été mis sur le développement de l'accès à Internet et de l'offre de services en ligne, ce qui devrait permettre d'améliorer l'accès aux services publics et d'accroître les possibilités de génération de revenus. Au titre de la cible 9.c des objectifs de développement durable, les États se sont engagés à accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. Or, cet objectif est loin d'être atteint. D'après les estimations de l'UIT, 67 % de la population mondiale a utilisé Internet en 2023. Si certains n'utilisent Internet qu'occasionnellement, de nombreuses personnes dans le monde s'en servent quotidiennement dans leur travail et leur vie sociale afin d'accéder à des ressources et à des débouchés qui seraient moins facilement accessibles par d'autres moyens. Le chiffre comparable pour les pays les moins avancés est de 35 %, ce qui montre à quel point l'objectif de développement durable consistant à rendre Internet accessible à tous est loin d'être atteint⁴. D'après la GSMA, 57 % de la population mondiale accède à Internet principalement au moyen d'appareils mobiles, mais le taux d'adoption de l'Internet mobile a atteint un plateau et l'exclusion numérique persiste chez les femmes et les personnes pauvres ou celles ayant un faible niveau d'instruction⁵. Si la couverture du haut débit reste limitée dans certaines zones rurales et isolées, la plupart des personnes non connectées vivent dans des zones bénéficiant d'une couverture adéquate. Cette situation tient principalement aux coûts, en particulier ceux des téléphones, ainsi qu'à un manque de connaissances et de compétences numériques, qui empêche même les personnes possédant un téléphone portable d'utiliser pleinement les services en ligne. Dans de nombreuses sociétés, les femmes se heurtent à des obstacles particuliers, car leurs revenus sont généralement inférieurs à ceux des hommes. Dans certaines régions, la connectivité est entravée par des conflits et d'autres crises humanitaires.

5. Ces dernières années, l'attention s'est portée sur la connectivité efficace, que l'UIT désigne comme étant un niveau de connectivité suffisant pour accéder à une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante et productive à un coût abordable⁶. Une connectivité efficace devrait permettre aux utilisateurs non seulement d'accéder occasionnellement à Internet, mais aussi de s'en servir pour améliorer leur vie. Pour que la connectivité soit efficace, il faut que les réseaux fournissent une connexion haut débit fiable et que les données

² A/RES/79/1.

³ <https://www.itu.int/fr/history/Pages/MaitlandReport.aspx>.

⁴ <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/pages/stat/default.aspx>.

⁵ <https://www.gsma.com/r/somic/>.

⁶ https://www.itu.int/itu-d/meetings/statistics/wp-content/uploads/sites/8/2022/04/UniversalMeaningfulDigitalConnectivityTargets2030_BackgroundPaper.pdf.

et les terminaux soient disponibles à des prix abordables. Pour atteindre cet objectif, il faut s'intéresser non seulement à la connectivité elle-même, mais aussi aux obstacles qui limitent l'utilisation d'Internet, notamment l'insuffisance des revenus, le manque d'éducation, le manque de contenus pertinents, les contraintes sociales ainsi que les préoccupations concernant les risques associés aux abus et à la cybercriminalité.

C. Intelligence artificielle

6. Le recours accru à l'intelligence artificielle depuis 2020, et notamment l'émergence de l'intelligence artificielle générative, a renforcé le sentiment d'urgence ressenti dans les débats sur l'avenir de la gouvernance de cette technologie et de ses applications. Les préoccupations sont alimentées par l'incertitude quant à l'ampleur et à la nature des conséquences que l'utilisation de l'intelligence artificielle pourrait avoir sur l'économie, la société et la culture ainsi que par la crainte que les cadres juridiques et réglementaires existants s'avèrent insuffisants pour optimiser les possibilités offertes et réduire au minimum les risques pour le public. Les projections relatives à l'évolution de l'intelligence artificielle suscitent des divergences de vues manifestes tant dans les communautés techniques que dans les cercles des décideurs. Le fait que l'intelligence artificielle puisse considérablement améliorer la productivité des entreprises, la qualité et la fiabilité des diagnostics médicaux et des services essentiels suscite l'enthousiasme, mais fait également craindre que les applications ne soient utilisées à mauvais escient, que la prise de décisions concernant les services publics ne devienne moins transparente, voire que cette technologie finisse par remplacer les humains dans des domaines essentiels de la vie, créant ainsi de nouveaux risques pour la sûreté et la sécurité.

7. Dans son rapport intitulé *Gouverner l'IA au service de l'humanité*, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, qui a été mis en place par le Secrétaire général et dont le secrétariat est assuré par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, a fait part de son inquiétude concernant le manque de gouvernance mondiale en matière d'intelligence artificielle et appelé l'attention sur la « mosaïque de normes et d'organismes » qui était encore « peu développée et présent[ait] de grandes lacunes ». Il a aussi souligné que le principe de responsabilité « brill[ait] souvent par son absence » et que le respect des règles reposait sur la volonté des entreprises numériques, qui s'intéressaient davantage à l'optimisation de leurs résultats plutôt qu'à la mise en place de mécanismes de gouvernance visant à réaliser des objectifs d'intérêt public plus vastes. Il a en outre affirmé que la gouvernance inclusive de l'intelligence artificielle était « l'un des défis les plus difficiles à relever par l'ONU en matière de gouvernance » et souligné que le développement et le leadership de l'intelligence artificielle étaient concentrés entre les mains d'un petit nombre de pays qui dominaient également les débats sur les principes et l'éthique de cette technologie et que les accords concernant la gouvernance de l'intelligence artificielle dans le cadre du Pacte numérique mondial faisaient fond sur les recommandations tendant à relever ces défis sur la base d'une approche de la « gouvernance de l'intelligence artificielle [...] équilibrée, inclusive et fondée sur les risques »⁷.

D. Gouvernance du numérique et de l'environnement

8. La communauté internationale est de plus en plus consciente des liens qui existent entre le développement du numérique et la durabilité environnementale. On parle de plus en plus de la nécessité de s'orienter vers un avenir numérique vert, dans lequel l'innovation dans les deux secteurs permettrait d'utiliser la technologie pour obtenir les meilleurs résultats possibles sur le plan du développement tout en réduisant au minimum les coûts pour l'environnement. Pour progresser sur cette voie, il est indispensable de mieux aligner les objectifs numériques et les objectifs environnementaux. Les technologies vertes et les technologies numériques nécessitent souvent les mêmes minéraux critiques, dont certains

⁷ ONU, Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, 2024, *Gouverner l'IA [intelligence artificielle] au service de l'humanité : Rapport final*, disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/ai-advisory-body>.

sont rares et font l'objet d'une concurrence internationale accrue. Les centres de données nécessaires à la fourniture de services numériques consomment beaucoup d'électricité et d'eau, ce qui a des répercussions sur les marchés locaux de ces services d'utilité publique. En raison des progrès technologiques, les consommateurs changent souvent d'appareils, ce qui génère d'importants volumes de déchets d'équipements électriques et électroniques. Une utilisation plus efficace des ressources essentielles, associée au recyclage, pourrait contribuer à relever les défis liés tant au développement vert qu'au développement du numérique. Le PNUE a recensé un certain nombre d'obstacles à la création de synergies entre les objectifs environnementaux et les objectifs numériques, notamment un manque de cohérence entre les différents accords et institutions internationaux et un manque de dialogue entre les deux communautés de pratique. Il a constaté avec préoccupation que la collecte et l'analyse des données dans les deux secteurs étaient incohérentes et insuffisantes, ce qui entravait l'élaboration de politiques durables sur le plan environnemental et la prise de décisions commerciales.

9. Dans son rapport intitulé *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous), la CNUCED s'est intéressée aux conséquences environnementales de l'économie numérique, notamment aux moyens de combler le manque d'informations et les failles des politiques. Selon elle, une plus grande attention devait être accordée, dans le secteur du numérique, aux objectifs d'une consommation et d'une production durables, à la nécessité de dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, notamment au moyen d'une utilisation plus efficace des ressources rares et de l'énergie, ainsi qu'à la transition vers une économie numérique plus circulaire fondée sur l'écoconception des produits et des services, sur des produits et des modèles économiques plus durables ainsi que sur une consommation, une réutilisation et un recyclage responsables⁸.

E. Intégrité de l'information

10. L'avènement de la société de l'information s'est traduit par une forte augmentation du volume d'informations auxquelles peuvent accéder toutes les personnes ayant un accès aux technologies numériques, qu'il s'agisse de fonctionnaires, de décideurs au sein d'entreprises ou de particuliers. Jamais le monde n'a été aussi interconnecté, ce qui permet de faire entendre les voix des personnes marginalisées et de mobiliser la société civile et l'opinion en faveur du développement et des droits de l'homme. Cependant, les ressources disponibles dans la société de l'information n'ont pas seulement été utilisées pour le bien de l'humanité, mais ont également servi à propager plus que jamais la mésinformation, la désinformation, les discours de haine et la violence. Cette situation a mis à mal la confiance du public dans l'intégrité des écosystèmes de l'information, sans laquelle il ne peut y avoir de confiance ni dans la gouvernance ni dans les ressources numériques.

11. L'intégrité de l'information est une question qui préoccupe de plus en plus les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, et sur laquelle un certain nombre d'entités des Nations Unies se sont penchées, notamment l'UNESCO, dans ses *Principes pour la gouvernance des plateformes numériques*. L'ONU a adopté cinq Principes mondiaux pour l'intégrité de l'information (confiance et résilience de la société ; incitations saines ; autonomisation du public ; médias indépendants, libres et pluralistes ; transparence et recherche) afin de permettre aux décideurs politiques et aux entreprises de mieux comprendre l'environnement de l'information et de mieux interagir avec celui-ci⁹.

⁸ <https://unctad.org/publication/digital-economy-report-2024>.

⁹ <https://www.un.org/fr/information-integrity/global-principles>.

II. Application et suivi au niveau régional

A. Afrique

12. Le Centre d'excellence numérique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) appuie le développement de la gouvernance numérique, l'élaboration de politiques et le renforcement de la cybersécurité sur l'ensemble du continent africain, notamment dans le cadre du marché numérique unique. La CEA axe ses travaux sur la gouvernance des données, les systèmes d'identité numérique et les compétences numériques. La stratégie de transformation numérique de l'Union africaine, appuyée par l'initiative de la Banque mondiale en faveur de l'économie numérique en Afrique, vise à développer les infrastructures, la réglementation, les compétences, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le but de favoriser la croissance économique du continent. Le PNUD et le Gouvernement italien ont créé un centre consacré à l'intelligence artificielle pour stimuler la croissance en Afrique grâce à l'application de cette technologie. La Banque mondiale et l'OMC ont lancé une initiative conjointe sur le commerce numérique en Afrique¹⁰.

B. Asie et Pacifique

13. La CESAP promeut la coopération et l'inclusion numériques dans son Plan d'action 2022-2026 pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Dans son rapport intitulé *Seizing the Opportunity: Digital Innovation for a Sustainable Future* (Saisir l'occasion qui se présente : l'innovation numérique au service d'un avenir durable), elle a souligné que les plateformes d'innovation numérique, l'investissement dans les compétences et la convergence des politiques régionales étaient des facteurs essentiels d'une évolution numérique axée sur le développement. Enfin, dans des études menées au niveau infrarégional, elle a examiné la résilience des écosystèmes numériques et souligné qu'il fallait améliorer l'accessibilité financière, la gestion des données et la préparation aux situations d'urgence¹¹.

C. Asie occidentale

14. Le Plan d'action arabe dans le domaine du numérique pour la période 2023-2033, élaboré par la CESA0 en collaboration avec la Ligue des États arabes, fournit un cadre pour le développement du numérique au niveau régional. Il est complété par la Plateforme arabe d'inclusion numérique, qui permet de répondre aux besoins des groupes marginalisés et vulnérables. La CESA0 a facilité le déroulement des examens nationaux du développement numérique et a mené un projet visant à accélérer l'adoption de la technologie par les institutions publiques arabes. Elle a aussi élaboré des plans visant à améliorer l'habileté et les compétences numériques et organisé, au niveau régional, un atelier de haut niveau sur les textes issus du SMSI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹².

¹⁰ <https://www.uneca.org/dite-for-africa/digital-transformation> ; <https://au.int/fr/node/38507> ; <https://www.undp.org/publications/ai-hub-sustainable-development-strengthening-local-ai-ecosystems-through-collective-action> ; https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/serv_2502202416_f/serv_2502202416_f.htm.

¹¹ E/ESCAP/RES/79/10 ; <https://www.unescap.org/kp/2022/asia-pacific-digital-transformation-report-2022-shaping-our-digital-future> ; <https://www.unescap.org/kp/2024/seizing-opportunity-digital-innovation-sustainable-future> ; <https://www.unescap.org/kp/2023/tracking-e-resilience-china-mongolia-republic-korea-india-and-sri-lanka> ; <https://www.unescap.org/kp/2023/tracking-e-resilience-north-and-central-asia>.

¹² <https://www.unescwa.org/events/arab-consultations-wsis20-review-and-global-digital-compact-processes>.

D. Europe

15. La CEE coordonne les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT), qui élabore des recommandations sur la facilitation du commerce et établit des normes relatives aux transactions électroniques à l'intention des pouvoirs publics et des entreprises, administre un système de partage d'informations sur l'environnement fondé sur des indicateurs¹³ et gère le mécanisme d'échange d'informations de la Convention d'Aarhus s'agissant de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement. Le Conseil de l'Europe facilite la coopération régionale pour ce qui est de la liberté d'expression, de la cybercriminalité, de la protection des données et de la citoyenneté numérique, et le Comité des Ministres a souligné, dans sa déclaration faite à l'occasion de l'examen à vingt ans du SMSI, que la transformation numérique et l'élaboration de normes devaient servir l'intérêt public¹⁴. La Commission européenne a rendu compte de l'exécution du programme d'action pour la décennie numérique et a élaboré un pacte qui vise à faciliter l'application de la loi sur l'intelligence artificielle grâce à un cadre juridique complet régissant la gouvernance de l'intelligence artificielle dans ses États membres¹⁵.

E. Amérique latine et Caraïbes

16. Le plan d'action numérique 2024 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, élaboré par la CEPALC et approuvé par les administrations régionales, définit des objectifs stratégiques du développement numérique, qui sont axés sur l'inclusivité de la transition numérique, l'économie numérique, le bien-être social et l'intégration commerciale¹⁶. Les Ministres de la région ont approuvé son successeur, le plan d'action numérique 2026, qui met l'accent sur la connectivité efficace, l'infrastructure numérique, la gouvernance du numérique et la sécurité ainsi que sur la promotion de l'innovation et de l'intelligence artificielle au service du développement durable¹⁷. La CEPALC a publié un rapport sur la manière dont les pays de la région pouvaient, à l'ère numérique, surmonter les obstacles qui les empêchaient d'atteindre un niveau de développement plus élevé et notamment sur le potentiel de transformation des technologies de pointe¹⁸. Elle a également publié des rapports sur la gouvernance réglementaire et le suivi statistique de la transition numérique sectorielle, continué de promouvoir l'Observatoire du développement numérique dans la région et lancé un laboratoire de transformation numérique pour aider les États et d'autres parties prenantes à évaluer les moyens d'intervention et autres outils avant de les mettre en place.

III. Application et suivi au niveau international

A. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

17. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information coordonne l'application des textes issus du SMSI dans l'ensemble des entités du système des Nations Unies et veille à leur alignement sur les objectifs de développement durable. En 2024, il a participé au forum

¹³ https://unece.org/shared-environmental-information-system#accordion_3.

¹⁴ <https://digital-skills-jobs.europa.eu/en/actions/european-initiatives/digital-decade> ;
<https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/meeting-of-the-ministers-deputies-on-25-september-2024>.

¹⁵ <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20230601STO93804/loi-sur-l-ia-de-l-ue-premiere-reglementation-de-l-intelligence-artificielle>.

¹⁶ <https://www.cepal.org/en/digital-agenda-latin-america-and-caribbean-elac2024/digital-agenda-2024>.

¹⁷ <https://conferenciaelac.cepal.org/9/en/news/elac-begins-new-stage-centered-concrete-actions-and-projects-approval-digital-agenda-latin>.

¹⁸ <https://www.cepal.org/es/publicaciones/80841-superar-trampas-desarrollo-america-latina-caribe-la-era-digital-potencial>.

politique de haut niveau pour le développement durable et à l'élaboration du Pacte numérique mondial¹⁹.

B. Assemblée générale et Conseil économique et social

18. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur les TIC au service du développement durable. Le Conseil économique et social a adopté une résolution sur l'examen des progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du SMSI²⁰.

C. Commission de la science et de la technique au service du développement

19. À sa vingt-septième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement s'est penchée sur les données au service du développement, sur la coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement ainsi que sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du SMSI. Elle a organisé cinq consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du SMSI. À la réunion du groupe intersessions, elle s'est concentrée sur la diversification des économies dans le contexte de l'accélération de la transition numérique au niveau mondial ainsi que sur la prospective technologique et l'évaluation des technologies au service du développement durable²¹. Elle a été priée de constituer un groupe de travail qui serait chargé d'engager un dialogue multipartite intégral et inclusif sur la façon dont la gouvernance des données à tous les niveaux peut favoriser le développement et qui rendrait compte en 2026 à l'Assemblée générale de l'avancée de ses travaux²².

D. Facilitation et coordination de l'application multipartite

20. Le Forum de suivi du SMSI s'est tenu parallèlement au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, organisé par l'UIT. Plus de 4 000 participants de 160 pays ont pris part, en présentiel ou en ligne, à plus de 200 sessions consacrées aux progrès accomplis depuis la tenue du SMSI en 2005 et aux enjeux à venir. Les sessions ont notamment porté sur la cybersécurité et la confiance, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes, l'accès aux infrastructures et les fractures numériques. La plateforme d'évaluation du SMSI comprend plus de 15 000 entrées qui illustrent le potentiel de développement des TIC. Le rapport sur le bilan global a été complété par un résumé du recueil d'exemples de réussites et par un rapport sur le développement du numérique en République de Corée²³. La Commission « Le large bande au service du développement durable » a débattu de l'exploitation des technologies émergentes aux fins de l'accès universel et de la connectivité ainsi que de la résilience numérique face aux crises. Elle a publié, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, des récits percutants sur l'autonomisation numérique des femmes²⁴.

¹⁹ <https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/>.

²⁰ A/RES/79/194 ; E/RES/2024/13.

²¹ <https://unctad.org/fr/meeting/commission-de-la-science-et-de-la-technique-au-service-du-developpement-vingt-septieme> ; <https://unctad.org/meeting/commission-science-and-technology-development-2024-2025-inter-sessional-panel>.

²² A/RES/79/1.

²³ Voir le rapport de 2024 sur le bilan global, les récits percutants et le rapport spécial (République de Corée), à l'adresse <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2024/fr/Home/Outcomes>.

²⁴ <https://www.broadbandcommission.org/event/2024-annual-spring-meeting-of-the-broadband-commission/> ; <https://www.broadbandcommission.org/event/2024-annual-fall-meeting-of-the-broadband-commission/> ; <https://broadbandcommission.org/publication/championing-digital-equality/>.

E. Société civile, entreprises et partenariats multipartites

21. Le nombre d'organisations de la société civile et de partenariats multipartites qui s'intéressent aux possibilités offertes par le numérique et aux risques qui y sont associés ne cesse de croître. Access Now axe ses travaux sur les questions de droits et organise la conférence multipartite RightsCon ; l'APC est un réseau international d'organisations de la société civile œuvrant dans les domaines du développement, des droits de l'homme et du genre et a publié un rapport intitulé *Global Information Society Watch* (Observatoire mondial de la société de l'information) dans lequel elle envisage des moyens pouvant permettre de garantir la dignité, l'équité et la justice dans un avenir numérique²⁵ ; la Plateforme genevoise pour la gouvernance de l'Internet de la Fondation Diplo est un observatoire et un forum de discussion pour les questions des politiques numériques ; la GSMA représente les entreprises de téléphonie mobile, gère un fonds pour l'innovation et a publié des études sur la connectivité de l'Internet mobile et l'état actuel de la connectivité mobile²⁶ ; la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet coordonne le système de noms de domaine sur le Web ; l'IFLA promeut l'accès au numérique et le développement des compétences numériques dans les bibliothèques et étudie les moyens d'améliorer les services de bibliothèque grâce aux nouvelles technologies ; l'Internet Society s'emploie, en coopération avec des experts, à promouvoir le développement de l'infrastructure technique d'Internet et mène des campagnes contre la fragmentation d'Internet et d'autres restrictions limitant la connectivité ; le Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet, le World Wide Web Consortium et d'autres organismes élaborent des normes pour encadrer les réseaux et les applications Web. Les entreprises de données jouent un rôle déterminant dans le déploiement des infrastructures, la mise au point de nouvelles applications et de nouveaux services et, en particulier, l'innovation technique dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques de pointe. La Chambre de commerce internationale représente les intérêts des entreprises dans les débats menés sur le numérique dans les instances internationales.

F. Grandes orientations et aperçu des activités menées par les entités des Nations Unies

1. Activités menées conformément aux grandes orientations

22. Conformément aux résolutions 70/1 et 70/125 de l'Assemblée générale, l'application des textes issus du SMSI est alignée sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2005, 11 grandes orientations ont été définies en ce qui concerne l'application de ces textes par les différentes parties prenantes. Des facilitateurs chargés de suivre les mesures prises conformément aux grandes orientations examinent chaque année l'application de ces textes en utilisant une matrice permettant d'évaluer la concrétisation des grandes orientations et des objectifs de développement durable. Ils établissent des résumés des progrès accomplis dans chaque grande orientation en vue de l'examen à vingt ans du SMSI²⁷.

a) *Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et des communications au service du développement (C1)*

23. L'Assemblée générale a pris des engagements dans le cadre du Pacte numérique mondial, notamment en ce qui concerne l'inclusion numérique, la gouvernance, la sécurité et les propositions de nouveaux dispositifs de gouvernance de l'intelligence artificielle devant

²⁵ <https://www.giswatch.org/2024-special-edition-wsis20-reimagining-horizons-dignity-equity-and-justice-our-digital-future>.

²⁶ https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/gsma_resources/an-overview-of-the-gsma-innovation-fund/ ;
<https://www.gsma.com/r/somic/>.

²⁷ <https://www.itu.int/net4/wsis/sdg/>.

être mis au point en 2025²⁸. Dans son rapport intitulé *Gouverner l'IA au service de l'humanité*, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a souligné qu'il fallait, dans l'intérêt général, prendre des mesures institutionnelles et autres pour tirer parti des possibilités offertes par l'intelligence artificielle et faire face aux risques qui y sont associés²⁹. Un groupe de travail des technologies numériques a été constitué sous l'égide du comité de pilotage chargé de l'exécution du Pacte pour l'avenir, qui est présidé par le Secrétaire général de l'ONU, pour appuyer les mesures décrites à la section III du Pacte, et a commencé à élaborer un plan de mise en application du Pacte numérique mondial, qui sera présenté en 2025.

24. Dans le cadre de leur mandat, les entités des Nations Unies mènent des projets dans le domaine du numérique à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, et la Communauté numérique des Nations Unies vise à mieux faire comprendre aux différentes entités le concept de développement du numérique³⁰. L'UIT axe ses travaux sur la connectivité et les technologies connexes, l'UNESCO sur l'éducation, la culture et les droits, la CNUCED sur l'économie numérique et le PNUD sur le développement, notamment sur les questions liées à la demande telles que l'infrastructure numérique publique et sur les questions liées à l'offre concernant la réalisation des objectifs de développement durable. L'UIT et le PNUD ont organisé l'édition 2024 du forum sur le numérique au service de la réalisation des objectifs de développement durable (SDG Digital) afin de mettre en avant le rôle que la technologie pourrait jouer dans l'avènement d'un développement durable.

25. La coopération intergouvernementale dans le domaine de l'intelligence artificielle est facilitée par la plateforme en ligne « globalpolicy.AI », initiative conjointe de l'OCDE, de l'ONU et de la Banque mondiale. L'OCDE accueille le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, qui réunit des groupes de travail chargés des questions de l'intelligence artificielle responsable, de la gouvernance des données et de l'avenir du travail. Le Forum économique mondial coordonne les travaux de l'alliance pour la gouvernance de l'intelligence artificielle.

26. La Digital Public Goods Alliance réunit des parties prenantes s'attachant à faciliter le déploiement des technologies libres à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et publie un rapport annuel intitulé *State of the Digital Public Goods Ecosystem* (État de l'écosystème des biens publics numériques).

27. Le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. L'OCDE a révisé la Recommandation sur l'intelligence artificielle pour tenir compte des nouvelles avancées technologiques, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle générative, et de leurs conséquences sur la vie privée, la sécurité, l'intégrité de l'information et les droits de propriété intellectuelle. Le PNUD et le Gouvernement allemand ont lancé une plateforme mondiale afin de tirer parti de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement durable et ont élaboré un recueil sur l'intelligence artificielle au service du développement durable³¹.

b) *Infrastructure de l'information et des communications (C2)*

28. Mise au point par l'UIT sur la base des informations communiquées par 600 opérateurs, la carte mondiale des infrastructures de connectivité montre les infrastructures à haut débit existantes au niveau international et national³². L'UIT dirige la coalition Partner 2 Connect Digital, qui vise à donner accès à Internet aux communautés difficiles à connecter, répond aux besoins en matière de transformation numérique des petits États insulaires en développement et a publié un guide sur les solutions d'alimentation électrique novatrices permettant d'assurer la connectivité dans les zones rurales. Dans son rapport intitulé *The State of Broadband 2024: Leveraging Artificial Intelligence for Universal Connectivity* (La situation du haut débit en 2024 : mettre l'intelligence artificielle

²⁸ A/RES/79/1.

²⁹ ONU, Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, 2024.

³⁰ <https://www.uninnovation.network/un-group-pages/digital>.

³¹ <https://www.bmz-digital.global/en/launch-of-global-collective-action-platform-for-responsible-ai-for-sustainable-development>.

³² <https://bbmaps.itu.int/bbmaps/> ; <https://www.itu.int/hub/publication/d-sids-plan-2024/>.

au service de la connectivité universelle), la Commission « Le large bande au service du développement durable » a étudié les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en matière de connectivité haut débit et s'est penchée sur les avancées technologiques ainsi que sur les risques et les conséquences de la fracture numérique³³.

29. L'Internet Society mène un programme de financement de l'infrastructure d'appairage durable, qui vise à faciliter le déploiement de points d'échange Internet, et collabore avec l'APC et des partenaires financiers pour créer des réseaux communautaires qui permettent d'améliorer la connectivité.

c) *Accès à l'information et au savoir (C3)*

30. L'UIT a organisé des conférences sur le thème de l'accessibilité pour les personnes handicapées en Europe et en Amérique. L'UNESCO promeut l'accès à l'information à l'aide de ses principes DOAM-X et de ses indicateurs sur l'universalité d'Internet, et a élaboré un rapport sur l'application des lois favorisant l'accès aux informations publiques et scientifiques³⁴. La manifestation de haut niveau du Forum de suivi du SMSI a permis de souligner combien il était important d'inclure toutes les sociétés et communautés dans la formation à l'intelligence artificielle³⁵.

31. Dans son rapport intitulé *Connected women* (Femmes connectées), la GSMA a étudié les moyens d'accélérer l'inclusion numérique des femmes et, dans son rapport intitulé *Mobile Gender Gap* (Disparités entre les sexes dans le domaine de la téléphonie mobile), elle a constaté que l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'accès à la téléphonie mobile s'était réduit pour la première fois depuis cinq ans, mais qu'il restait considérable dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire³⁶. L'IFLA a publié le *Manifeste pour Internet*, dans lequel il a exposé ses réflexions quant à la façon dont les bibliothèques devraient faciliter l'accès du public à Internet et à l'information. L'Alliance Edison du Forum économique mondial met à disposition des ressources permettant d'évaluer et de faciliter l'accès aux services dans les domaines de la santé, de la finance et de l'éducation.

d) *Renforcement des capacités (C4)*

32. De nombreuses organisations intergouvernementales et multipartites s'attachent à renforcer les capacités des professionnels du numérique et à développer l'habileté numérique du grand public. L'UNESCO s'emploie, au moyen de publications, de webinaires et de programmes de formation, à apprendre aux fonctionnaires et aux employés des systèmes judiciaires à mieux gérer la transformation numérique. Elle a publié des lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les cours et tribunaux³⁷.

33. Le forum de l'UIT sur les compétences numériques était axé sur les compétences nécessaires à la transformation numérique. L'UIT a publié la version 2024 du kit pratique sur les compétences numériques. L'Académie de l'UIT donne accès à des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des télécommunications et du développement du numérique. L'UIT et le PNUD collaborent dans le domaine du cyberdéveloppement et du renforcement des capacités afin de créer des écosystèmes numériques sûrs, inclusifs et résilients.

34. Le Conseil de l'Europe mène des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la cybercriminalité, de la preuve électronique et du nouvel environnement des médias numériques. Dans le cadre de son initiative visant à combler le déficit de compétences en matière de cybersécurité, le Forum économique mondial s'emploie à pallier la pénurie mondiale de professionnels de la cybersécurité.

³³ <https://www.broadbandcommission.org/publication/state-of-broadband-2024/>.

³⁴ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389214>.

³⁵ <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2024/Home/Outcomes>.

³⁶ https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/gsma_resources/accelerating-digital-inclusion-for-women/ ;
<https://www.gsma.com/r/gender-gap/>.

³⁷ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383325> ;
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390781>.

e) *Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (C5)*

35. L'Assemblée générale a adopté une convention sur la cybercriminalité, qui vise à renforcer la coopération internationale et à améliorer la communication de preuves concernant la cybercriminalité, notamment en ce qui concerne le terrorisme, le trafic de drogues et le trafic de migrants. Dans son rapport, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle souligne combien il importe d'assurer la sécurité au moment du déploiement des systèmes d'intelligence artificielle, une question également abordée au deuxième Sommet sur la sécurité de l'intelligence artificielle et à la Conférence Droits humains et IA, ainsi que dans le cadre du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle et du groupe de travail du G20 sur l'économie numérique.

36. L'UIT a publié la cinquième édition de l'Indice mondial de cybersécurité et révisé actuellement le guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité. Le PNUD et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies ont publié un cadre de garanties universelles pour les infrastructures numériques publiques, qui contient des lignes directrices pour la création d'écosystèmes numériques sûrs et inclusifs, et ont organisé, avec l'aide du Gouvernement égyptien, un sommet mondial sur l'infrastructure numérique publique³⁸. La Banque mondiale, par l'intermédiaire de son Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la cybersécurité, collabore avec des partenaires pour renforcer les connaissances et appuyer des initiatives menées dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Elle a publié le rapport intitulé *Cybersecurity Economics for Emerging Markets* (Économie de la cybersécurité pour les marchés émergents).

37. Dans son rapport intitulé *Global Cybersecurity Outlook 2024* (Perspectives mondiales de la cybersécurité 2024), le Forum économique mondial s'est penché sur la cyberrésilience et l'amélioration de l'écosystème de la cybersécurité.

38. Le Conseil de l'Europe a mené des projets de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Bureau du Programme sur la cybercriminalité³⁹.

f) *Créer un environnement propice (C6)*

39. Le rapport de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle contient des recommandations sur la manière de gérer les possibilités et les risques associés à l'intelligence artificielle dont il est question dans le Pacte numérique mondial. Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies et le Bureau de l'informatique et des communications ont organisé un colloque sur les logiciels libres au service du bien social (OSPOs for Good) afin de soutenir la mise au point d'applications à code source ouvert dans les pays en développement⁴⁰.

40. Les participants au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, qui s'est tenu parallèlement au Forum de suivi du SMSI, ont examiné les applications de l'intelligence artificielle susceptibles de contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de développement durable. L'UIT suit l'évolution de la réglementation en matière de TIC dans le monde entier grâce à un outil spécialement conçu à cet effet⁴¹. Elle a mis en place un réseau de régulation afin de faire collaborer des experts des associations régionales de régulation et a publié le rapport intitulé *Global Digital Regulatory Outlook 2024* (Perspectives mondiales de la réglementation du numérique 2024). Dans le cadre du Colloque mondial des régulateurs, elle a examiné le nombre croissant de difficultés liées à la réglementation du numérique et publié des lignes directrices sur les pratiques exemplaires à mettre en application pour optimiser les effets positifs des technologies porteuses de transformation⁴². La Banque mondiale collabore avec l'UIT pour diffuser, sur la plateforme

³⁸ <https://www.dpi-safeguards.org/framework/> ;

<https://www.globaldpisummit.org/page/4280934/outcome-statement>.

³⁹ <https://www.coe.int/fr/web/cybercrime/cybercrime-office-c-proc->.

⁴⁰ <https://www.un.org/techenvoy/content/ospos-good-2024>.

⁴¹ <https://app.gen5.digital/tracker/about>.

⁴² <https://www.itu.int/itu-d/meetings/gsr-24/>.

dédiée à la réglementation du numérique, des ressources complètes sur l'évolution de la réglementation.

41. L'OCDE a publié le *Cadre relatif à la gouvernance anticipative des technologies émergentes*, et, par l'intermédiaire de l'Observatoire des politiques de l'IA, donne accès à des informations sur les politiques menées, des données et des analyses aux fins de la création d'un environnement propice à une intelligence artificielle digne de confiance.

g) *Les applications TIC (C7)*

Administration en ligne

42. Le DESA a publié l'édition 2024 de l'enquête sur l'administration en ligne, qui a été méthodiquement mise à jour pour tenir compte de l'évolution des tendances et des expériences ; plus de 70 % des pays avaient un indice de développement élevé, sauf les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement, pour lesquels cet indice était plus faible. Selon l'indice des services locaux, la couverture des services municipaux d'administration en ligne a considérablement augmenté⁴³. Le PNUD a lancé le *Digital Inclusion Playbook 2.0*, un manuel destiné à aider les pouvoirs publics et les autres parties prenantes à tirer parti de la transformation numérique dans le contexte de l'évolution rapide de la technologie et d'une dynamique mondiale complexe.

43. L'OCDE a publié le rapport intitulé *Enabling Digital Innovation in Government* (Favoriser l'innovation numérique dans l'administration) et un recueil décrivant l'administration en ligne dans les pays du G7⁴⁴. Le Forum économique mondial a étendu son réseau de centres pour la quatrième révolution industrielle en créant des centres mondiaux de technologie gouvernementale, dont l'objectif était d'améliorer les services publics en ligne.

Affaires électroniques

44. Dans son rapport intitulé *Digital Economy Report 2024*, la CNUCED a souligné que le développement du numérique devait être respectueux de l'environnement et permettre d'améliorer les possibilités offertes aux pays en développement dans une économie numérique plus circulaire. L'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC ont publié le rapport intitulé *Digital Trade for Development* (L'économie numérique au service du développement). La Banque mondiale a publié le rapport intitulé *Regulating the Digital Economy in Africa* (Réglementer l'économie numérique en Afrique). L'OMC a continué de travailler à l'élaboration d'un accord sur le commerce électronique⁴⁵.

45. Coordonnée par la CNUCED, l'initiative eTrade for All permet à la communauté internationale d'aider les pays en développement à participer au commerce électronique et d'en tirer profit. À sa septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté des recommandations concertées sur l'amélioration du niveau de préparation au commerce électronique⁴⁶.

46. L'ITC et l'OMC ont lancé le Fonds pour les exportatrices dans l'économie numérique afin d'autonomiser les entrepreneuses grâce au commerce numérique et à la transformation numérique⁴⁷. Dans le cadre de l'initiative eTrade for Women, la CNUCED a continué d'apporter un soutien aux entrepreneuses.

⁴³ <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2024> ; <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/About/E-Government-at-Local-Level/Local-Online-Service-Index-LOSI>.

⁴⁴ https://www.oecd.org/en/publications/g7-compendium-of-digital-government-services_69fbf288-en.html.

⁴⁵ https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/joint_statement_f.htm.

⁴⁶ <https://unctad.org/fr/meeting/groupe-intergouvernemental-dexperts-du-commerce-electronique-et-de-leconomie-numerique-2>.

⁴⁷ <https://www.intracen.org/fr/notre-travail/partenariats/fonds-pour-les-femmes-exportatrices-dans-l-economie-numerique-weide>.

47. Dans sa publication intitulée *Industrial Development Report 2024* (Rapport sur le développement industriel 2024), l'ONUDI a préconisé l'élaboration de politiques industrielles modernes qui tirent parti des avancées dans le domaine du numérique pour favoriser l'adoption des technologies, développer de nouvelles compétences parmi la main-d'œuvre et faciliter la fourniture de services à forte intensité de connaissances à l'industrie manufacturière de pointe. Dans le cadre du forum multilatéral sur la politique industrielle, elle a examiné les politiques ayant trait à l'intelligence artificielle, à la transformation numérique et à l'automatisation dans l'industrie manufacturière.

48. L'OCDE a publié une déclaration sur la protection et l'autonomisation des consommateurs dans le cadre des transitions numériques et vertes⁴⁸.

Apprentissage en ligne

49. Le Collectif pour la transformation numérique, dirigé par l'UNESCO, a conçu un cadre d'orientation visant à faciliter la transformation des systèmes d'éducation grâce aux TIC⁴⁹. L'UNESCO met à la disposition des pouvoirs publics des recommandations pour l'intégration des TIC dans les politiques éducatives et soutient la collaboration mondiale dans le domaine de l'apprentissage numérique et des ressources éducatives libres grâce à des mécanismes tels que l'initiative « Passerelles vers l'apprentissage numérique public », gérée conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF. Le référentiel de compétences TIC pour les enseignants a été étendu aux questions liées à l'intelligence artificielle⁵⁰. L'UNICEF collabore avec l'UIT et des acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'initiative Giga afin de connecter les écoles des pays en développement à Internet.

Cybersanté

50. L'OMS a progressé dans l'exécution de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025, qui vise à optimiser la contribution des ressources numériques aux services de santé, et a lancé l'Initiative mondiale sur la santé numérique, qui réunit plusieurs parties prenantes afin d'instaurer un dialogue, de fournir un accès aux ressources et de soutenir la mise en application de la Stratégie tout en se préparant à la réviser pour tenir compte des nouvelles tendances dans le domaine de la technologie et de l'épidémiologie⁵¹. L'Observatoire mondial de la santé offre aux décideurs un accès aux données sur la santé.

51. Le Forum économique mondial a publié un rapport analytique sur la transformation des systèmes de santé ainsi que sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques. La Digital Health Action Alliance du Forum économique mondial vise à réunir diverses parties prenantes pour qu'elles partagent des informations et préconisent des interventions sanitaires facilitées par le numérique⁵².

Cybertravail

52. La CESAP a publié un rapport sur les moyens d'améliorer la productivité et l'emploi dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés de la région grâce à l'automatisation et aux services numériques⁵³. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié le rapport intitulé *Realizing Decent Work in the Platform Economy* (Réaliser le travail décent dans l'économie des plateformes) et une étude sur les incidences de la transformation numérique dans le secteur financier⁵⁴. Dans le rapport intitulé *Mind the Artificial Intelligence Divide: Shaping a Global Perspective on the Future of Work* (Inégalités dans le domaine de l'intelligence artificielle : développer une perspective

⁴⁸ <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0504>.

⁴⁹ <https://www.unesco.org/en/global-education-coalition/digital-transformation-collaborative>.

⁵⁰ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386039> ; <https://www.unesco.org/fr/digital-education/learning-platforms-gateway> ; <https://oercommons.org/hubs/unesco>.

⁵¹ <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240020924>.

⁵² <https://www.weforum.org/publications/transforming-healthcare-navigating-digital-health-with-a-value-driven-approach/>.

⁵³ <https://www.unescap.org/kp/2024/leveraging-digitalization-productivity-and-decent-employment>.

⁵⁴ <https://www.ilo.org/publications/harnessing-potential-digital-technologies-achieve-decent-work-financial>.

mondiale de l'avenir du travail), l'OIT et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies se sont penchés sur le rôle de l'intelligence artificielle dans la transformation des marchés du travail, la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, l'évolution de la demande de compétences dans le secteur technologique et au-delà ainsi que la nécessité d'investir dans les infrastructures et de promouvoir une culture du dialogue entre les partenaires sociaux, notamment les employés, afin de favoriser une intégration positive de la technologie dans le domaine de l'emploi.

53. La fondation Fairwork s'est intéressée aux normes relatives à l'emploi dans l'économie numérique.

Cyberécologie

54. À la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une déclaration sur l'action numérique verte visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir des normes vertes et à développer une économie circulaire a été publiée⁵⁵. Le PNUE élabore actuellement une stratégie mondiale en matière de données environnementales, qui devrait être achevée en 2025 et qui est axée sur l'amélioration de la qualité des données, l'interopérabilité, l'accès, la gouvernance et le renforcement des capacités. Il développe en outre des plateformes, des produits et des orientations pour surveiller et atténuer les incidences des technologies numériques sur l'environnement, en mettant avant tout l'accent sur l'intelligence artificielle et le verdissement des centres de données⁵⁶. La Coalition for Digital Environment Sustainability sert de plateforme qui permet à diverses parties prenantes d'aligner les objectifs numériques et les objectifs environnementaux.

55. Dans son rapport intitulé *Digital Economy Report 2024*, la CNUCED a souligné qu'il fallait adopter des politiques innovantes pour parvenir à une production et une consommation durables grâce à une économie numérique plus circulaire et accorder une attention particulière à la durabilité des ressources rares, aux changements climatiques et aux déchets électroniques et non électroniques.

56. L'UIT et la Banque mondiale ont publié le rapport intitulé *Measuring the Emissions and Energy Footprint of the ICT Sector: Implications for Climate Action* (Mesurer les émissions et l'empreinte énergétique du secteur des TIC : incidences pour l'action climatique). Dans leur rapport intitulé *Greening Digital Companies Report 2024* (Rapport sur le verdissement des entreprises numériques 2024), l'UIT et la World Benchmarking Alliance ont évalué les émissions de gaz à effet de serre des entreprises du secteur numérique. L'UIT a publié un guide à l'intention des praticiens sur les centres de données verts⁵⁷. Dans le rapport intitulé *Global E-Waste Monitor 2024* (Suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'échelle mondiale pour 2024), les tendances mondiales et régionales en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été suivies et différentes approches nationales de la gestion de ces déchets ont été présentées.

57. La Commission européenne a adopté une législation sur les passeports numériques pour les produits afin de promouvoir des modes de production et de consommation des produits numériques qui soient plus durables sur le plan environnemental⁵⁸.

58. L'OMM modernise son système d'information sur la météo, le climat et l'eau, avant sa relance en 2025, et dirige la mise au point d'un dispositif d'alerte rapide multirisque⁵⁹. Le PAM est l'institution chef de file du Réseau des télécommunications d'urgence, qui coordonne le soutien numérique aux interventions humanitaires et qui, en 2024, a apporté une assistance lors de crises survenues en Afrique, en Asie, en Europe et en Asie occidentale, et a collaboré avec les pays d'Afrique pour renforcer la préparation aux crises grâce aux

⁵⁵ <https://www.itu.int/initiatives/green-digital-action/events/cop29/declaration/>.

⁵⁶ <https://www.unep.org/topics/digital-transformations/global-environmental-data-strategy-geds>.

⁵⁷ <https://www.itu.int/hub/publication/d-them-32-2023-01/>.

⁵⁸ <https://data.europa.eu/en/news-events/news/eus-digital-product-passport-advancing-transparency-and-sustainability>.

⁵⁹ <https://community.wmo.int/en/activity-areas/wis> ; <https://wmo.int/activities/early-warnings-all/wmo-and-early-warnings-all-initiative>.

infrastructures, à des activités de renforcement des capacités et à la coordination entre les parties prenantes.

Cyberagriculture

59. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a accordé, dans son *Cadre stratégique 2022-2031* et sa *Stratégie en matière de science et d'innovation*, une juste place au rôle que peuvent jouer les technologies numériques dans l'amélioration de la production agricole. Elle gère la plateforme de collaboration « e-agriculture », qui permet l'échange de connaissances sur l'agriculture et le développement rural, facilite l'élaboration de stratégies de cyberagriculture dans les pays en développement et fournit des ressources aux agriculteurs par l'intermédiaire d'un portefeuille de services numériques. Le Réseau mondial des centres d'innovation pour l'agriculture numérique vise à introduire l'agriculture numérique dans certains pays et à promouvoir le passage au numérique des systèmes agroalimentaires⁶⁰.

Cyberscience

60. La Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte fournit aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes un cadre qui facilite l'accès aux connaissances scientifiques. Les groupes de travail chargés de son application ont fait rapport sur les politiques et les moyens d'action existants dans le domaine de la science ouverte, ainsi que sur les moyens de financement disponible et les mesures d'incitation. L'UNESCO a mis au point un répertoire des ressources scientifiques libres d'accès et a lancé une consultation au sujet de la possibilité de rendre les publications scientifiques disponibles en libre accès⁶¹. La FAO, l'OIT, l'OMPI, l'OMS et le PNUE collaborent avec des éditeurs dans le cadre du programme Research4Life, qui permet aux pays en développement d'accéder à des revues, des livres et des bases de données scientifiques.

61. Le Forum économique mondial a publié un rapport analytique préconisant d'accélérer la transition vers une bioéconomie axée sur la technologie et a créé un centre chargé de promouvoir les applications potentielles des technologies quantiques⁶².

h) *Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)*

62. L'utilisation de l'intelligence artificielle a soulevé d'importantes questions d'un nouveau type concernant la diversité et l'identité culturelles et a été au centre des débats des ministres de la culture du G7 et du G20. Les participants à la Conférence internationale de l'UNESCO « Patrimoine culturel et paix » se sont penchés sur la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies aux fins de la protection du patrimoine culturel. L'UNESCO souligne qu'il est important de favoriser la diversité de l'expression culturelle, d'encourager la créativité et de protéger les principes de la propriété intellectuelle et de la rémunération équitable dans ce contexte changeant. Elle a donc adopté un cadre pour l'éducation culturelle et artistique afin de promouvoir l'accès universel, de sauvegarder les systèmes de connaissances autochtones et de préserver la diversité linguistique⁶³. En 2025, la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable portera sur les technologies numériques dans le secteur de la culture⁶⁴.

i) *Médias (C9)*

63. L'émergence de l'intelligence artificielle générative a accéléré l'évolution du journalisme et de la manière de présenter les informations, ce qui a ajouté aux préoccupations concernant l'intégrité de l'information et l'ampleur de la désinformation, de la mésinformation et des contenus préjudiciables. L'UNESCO a créé le Forum mondial de réseaux, qui rassemble diverses autorités de régulation, et un Réseau de connaissances I4T,

⁶⁰ <https://www.fao.org/in-action/global-network-digital-agriculture-innovation-hubs/en>.

⁶¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949.locale=fr> ; <https://www.unesco.org/en/open-science/capacity-building-index?hub=686>.

⁶² <https://www.weforum.org/publications/accelerating-the-tech-driven-bioeconomy/>.

⁶³ <https://www.unesco.org/fr/wccae2024-framework-consultation>.

⁶⁴ <https://www.unesco.org/fr/mondiaacult/themes?hub=171169>.

qui regroupe des instituts de recherche, afin de soutenir la mise en application des Principes pour la gouvernance des plateformes numériques. Elle a aussi publié une Feuille de route mondiale pour promouvoir l'information comme bien public face à la crise environnementale et élabore actuellement un cadre de gestion des risques visant à assurer la sécurité des journalistes⁶⁵.

64. Le Fonds international pour les médias d'intérêt public vise à soutenir les médias indépendants et le journalisme d'investigation dans un contexte marqué par les menaces politiques et les difficultés financières.

j) *Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)*

65. La propagation de la mésinformation et de la désinformation en ligne suscite de plus en plus d'inquiétudes, de même que les risques liés à l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle générative et ses incidences sur les processus démocratiques et les droits de l'homme. La Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle et les *Principes pour la gouvernance des plateformes numériques* font l'objet de nombreux débats dans ce contexte⁶⁶.

66. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est intéressé à la relation entre les droits de l'homme et les processus techniques d'établissement de normes relatives aux technologies numériques nouvelles et émergentes. La Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée s'est penchée sur les mécanismes juridiques de protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère numérique et sur les Principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel. Enfin, la Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association s'est intéressée à la manière dont les services de maintien de l'ordre utilisaient les technologies numériques dans le contexte des manifestations pacifiques⁶⁷.

67. Dans son rapport intitulé *State of the World's Children* (La situation des enfants dans le monde 2024), l'UNICEF s'est intéressé aux conséquences de la transition numérique sur les enfants et, dans son rapport intitulé *State of Digital Transformation* (État de la transformation numérique), il s'est penché sur la question de la gouvernance des droits de l'enfant et des données, soulignant combien il importait de faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une priorité. Il a en outre publié le rapport intitulé *Responsible Innovation in Technology for Children* (Innovations technologiques responsables au service des enfants) et a lancé une initiative sur les droits de l'enfant et le marketing numérique⁶⁸.

68. ONU-Femmes a publié un document de position intitulé *Placing gender equality at the heart of the global digital compact* (Placer l'égalité des sexes au cœur du Pacte numérique mondial) et des rapports sur l'inclusion financière, la violence fondée sur le genre et les incidences de l'intelligence artificielle sur les femmes dans diverses régions. Elle a également publié un rapport sur la violence à l'égard des femmes et, en collaboration avec l'APC, élaboré un programme de recherche visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes facilitée par les technologies⁶⁹.

⁶⁵ <https://www.unesco.org/fr/internet-trust/building-network-networks> ;
<https://www.unesco.org/fr/internet-trust/i4t-knowledge-networks> ;
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387339> ;
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391126> ;
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391763>.

⁶⁶ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381137>.

⁶⁷ A/HRC/53/42 ; A/HRC/55/46 ; A/79/173 ; <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2024-03/Toolkit-law-enforcement-Component-on-Digital-Technologies.pdf>.

⁶⁸ <https://www.unicef.org/childrightsandbusiness/stories/introducing-unicefs-new-initiative-child-rights-and-digital-marketing>.

⁶⁹ A/79/500 ; <https://knowledge.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/03/placing-gender-equality-at-the-heart-of-the-global-digital-compact> ; <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/09/technology-facilitated-gender-based-violence-developing-a-shared-research-agenda>.

69. Le Forum économique mondial a publié un livre blanc intitulé *Responsible Artificial Intelligence Playbook for Investors* (Intelligence artificielle responsable : manuel à l'intention des investisseurs). Le Conseil de l'Europe a publié un outil d'évaluation pour promouvoir l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et des études sur les incidences du métavers sur les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie et les risques connexes⁷⁰.

k) *Coopération bilatérale et régionale (C11)*

70. Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies a contribué à l'élaboration du Pacte numérique mondial et du rapport de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle. Dans le cadre des préparatifs de l'examen à vingt ans du SMSI, les organismes des Nations Unies travaillent à l'élaboration d'une approche unifiée en tenant des réunions régulières pour faciliter la planification. La Commission de la science et de la technologie au service du développement, l'UIT et l'UNESCO ont élaboré des feuilles de route pour encadrer les travaux préparatoires⁷¹. Les participants au forum politique de haut niveau ont souligné que « la technologie [pouvait] permettre des transformations rapides pour combler les écarts numériques existants et accélérer les progrès en faveur d'un développement inclusif et durable »⁷². Les participants au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se sont penchés sur le rôle que jouait la technologie pour ce qui était de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte de crises multiples⁷³. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), établi par l'Assemblée générale en 2020, a poursuivi ses travaux visant à parvenir à une compréhension commune des questions de sécurité numérique et à élaborer des règles, normes et principes de comportement responsable à l'échelle internationale⁷⁴.

71. L'UIT a organisé la cinquième édition du Colloque mondial sur la normalisation et un forum mondial de l'innovation sur le thème « Façonner notre avenir numérique pour la prospérité et le bien-être de tous ». Le Partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique, qui réunit des entités des Nations Unies et des entités du secteur numérique, travaille à résorber la fracture numérique entre les hommes et les femmes dans l'accès aux TIC et aux postes à responsabilité dans ce secteur. L'ONUDC collabore avec les pouvoirs publics pour lutter contre l'utilisation criminelle des technologies numériques. L'OMPI coordonne l'action internationale en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle et fournit des services de développement des capacités dans ce domaine.

72. Dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2025*, le PNUD examinera la manière dont la transformation numérique alimente les processus économiques et décisionnels, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'environnement, et proposera un plan d'action pour tirer parti des progrès accomplis dans le domaine du numérique afin de renforcer les capacités et les moyens d'action des êtres humains⁷⁵. L'UNESCO organisera en 2025 un forum mondial sur l'intelligence artificielle et la transformation numérique dans le secteur public.

⁷⁰ <https://rm.coe.int/cepej-2023-16final-operationalisation-ai-ethical-charter-en/1680adcc9c> ; <https://rm.coe.int/the-metaverse-and-its-impact-on-human-rights-the-rule-of-law-and-democ/1680b178b0> ; <https://rm.coe.int/risks-and-opportunities-of-the-metaverse/1680af072c>.

⁷¹ Voir la présentation de la feuille de route sur l'examen à vingt ans du SMSI aux adresses suivantes : <https://unctad.org/fr/meeting/commission-de-la-science-et-de-la-technique-au-service-du-developpement-vingt-sixieme> ; <https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/content/upload/doc/roadmaps/ITU-WSIS20-Roadmap.pdf> ; <https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0059/fr> et <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379370>.

⁷² E/HLS/2024/1.

⁷³ <https://sdgs.un.org/tfm/STIForum2024>.

⁷⁴ <https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-on-information-and-communication-technologies-2021>.

⁷⁵ <https://hdr.undp.org/reports-and-publications/towards-2025-human-development-report>.

73. Le groupe de travail du G20 sur l'économie numérique a adopté une déclaration sur l'inclusion numérique, l'administration en ligne, l'intégrité de l'information et le rôle que l'intelligence artificielle peut jouer pour ce qui est de faire progresser le développement durable et de réduire les inégalités⁷⁶.

2. Application des thèmes

a) Mécanismes de financement

74. Les entreprises de communications et de données continuent d'investir dans le développement de réseaux, mais on parle de plus en plus souvent de la nécessité de financer les infrastructures dans les zones reculées ou les environnements à risque et de faire en sorte que les pays en développement soient intégrés dans l'infrastructure mondiale nécessaire à l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe. Dans l'édition 2023 de la publication intitulée *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable), l'ONU a examiné le rôle de la science, de la technologie, de l'innovation et du renforcement des capacités, notamment la finance numérique et l'inclusion numérique. Le PNUD a publié une note d'information sur l'incidence que l'investissement dans le numérique a sur le développement⁷⁷.

75. Dans le cadre de son programme de développement numérique, la Banque mondiale concentre ses travaux sur les secteurs d'activité liés à la connectivité et à l'utilisation du haut débit, à l'infrastructure des données, à l'industrie et à l'emploi, aux sauvegardes et au rôle potentiel de la transformation numérique dans la lutte contre les changements climatiques. De plus, elle coordonne le Partenariat pour le développement numérique, qui rassemble des organisations des secteurs public et privé afin de mettre l'innovation numérique au service du développement⁷⁸.

76. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable offre la possibilité d'investir dans la transformation numérique au service du développement afin d'appuyer l'exécution de programmes conjoints au niveau national aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Fonds de développement des TIC de l'UIT aide les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement et les pays les moins avancés à développer leurs infrastructures.

b) Gouvernance d'Internet

77. Les signataires de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information ont pris acte de la nécessité de renforcer la coopération sur les questions de politique générale de portée internationale qui concernent Internet. L'Assemblée générale a pris note des travaux du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que de la nécessité de poursuivre le dialogue.

78. La dix-neuvième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet s'est tenue en Arabie saoudite en décembre 2024, sur le thème général « Construire notre avenir numérique multipartite ». Elle s'est articulée autour des thèmes subsidiaires suivants : exploiter l'innovation et équilibrer les risques, renforcer la contribution du numérique à la paix et à la durabilité, faire progresser les droits de l'homme et l'inclusion et améliorer la gouvernance numérique. Le Forum sur la gouvernance d'Internet comprend le forum mondial annuel et plus de 170 forums nationaux, régionaux et de jeunes. Des travaux intersessions sont menés concernant la fragmentation de l'Internet, l'accès efficace à Internet et l'intelligence artificielle ; un forum est consacré aux pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, et 31 coalitions dynamiques ont été formées pour examiner une série de questions. Avec l'appui du groupe de direction et du Groupe consultatif multipartite, des innovations ont continué d'être apportées aux processus du Forum sur la gouvernance d'Internet afin de mobiliser

⁷⁶ <https://www.gov.uk/government/publications/g20-ministerial-declaration-maceio-13-september-2024/g20-ministerial-declaration-13-september-2024>.

⁷⁷ <https://www.undp.org/publications/dfs-return-investment-national-digital-transformation-exploring-development-impact-digital>.

⁷⁸ <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b16e2ba1cb754ab47a2dd1b214dd374e-0400062023/original/DigitalDevelopmentBrochure.pdf>.

davantage de parties prenantes, d'augmenter la visibilité du Forum, d'obtenir des résultats plus tangibles et de renforcer la collaboration avec d'autres forums internationaux s'intéressant au développement numérique. Ces travaux sont menés avec l'aide des groupes de travail relevant du Groupe consultatif multipartite qui sont chargés de l'amélioration des procédures, de la mobilisation des jeunes et du renforcement du Forum et de sa stratégie. En 2025, dans le cadre de l'examen à vingt ans du SMSI, l'Assemblée générale réexaminera le mandat du Forum, dont la vingtième réunion se tiendra en Norvège en juin 2025.

79. D'autres instances internationales s'intéressent à différents aspects du développement d'Internet. Par exemple, une déclaration commune sur le renforcement de la gouvernance d'Internet et des politiques numériques a été publiée à l'issue de la conférence multipartite Net Mundial+10⁷⁹.

c) *Mesure de la contribution des TIC au développement*

80. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, qui réunit 14 entités des Nations Unies et organisations internationales concernées par la collecte et l'analyse des données, étudie les tendances et propose des indicateurs visant à améliorer les mesures relatives à la société de l'information. Il a contribué à l'élaboration de directives statistiques, facilité la mise en place de cadres d'évaluation régionaux et préconisé l'utilisation d'un plus grand nombre d'indicateurs relatifs aux TIC dans le cadre du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable⁸⁰.

81. L'UIT gère la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui synthétise les données disponibles à ce sujet. Il a publié l'édition 2024 de l'Indice d'accès au numérique, qui présente en détail les progrès accomplis sur la voie d'une connectivité universelle et efficace dans 170 pays. Il a aussi organisé son Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, placé sous le thème « Les mesures visant à combler les lacunes en matière de données pour parvenir à une connectivité universelle et efficace », ainsi que des réunions des groupes d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC et les indicateurs des ménages et des débats sur les améliorations qu'il fallait apporter à la mesure des statistiques relatives aux TIC⁸¹.

82. La CNUCED dirige des travaux visant à mettre au point des ensembles de données plus significatifs aux fins de la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et collabore avec le Fonds monétaire international, l'OCDE et l'OMC pour renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine. L'UNESCO a révisé les indicateurs sur l'universalité d'Internet, qui fournissent un cadre permettant d'évaluer le développement d'Internet, notamment en ce qui concerne les droits, l'ouverture, l'accès et la participation multipartite. Dans l'édition 2023 de son rapport *Perspectives du commerce mondial et statistiques 2023*, l'OMC a fourni des estimations des exportations de services fournis par voie numérique.

IV. Conclusions et propositions

83. Le SMSI s'est tenu en deux phases, respectivement en 2003 et 2005. Au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis la seconde phase, le principe fondamental d'une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement a servi de cadre aux débats internationaux sur les possibilités offertes par un environnement numérique en mutation rapide et les difficultés qui en découlent. Ce cadre s'articule autour de grandes orientations sur les sujets essentiels que sont la technologie numérique, l'accès à l'information et les conséquences de la transformation numérique sur le développement. Le Forum sur la gouvernance d'Internet et le Forum de suivi du SMSI offrent une plateforme de dialogue aux représentants des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile ainsi qu'aux experts du numérique. En 2015, l'Assemblée générale a examiné

⁷⁹ <https://netmundial.br/netmundial-10-multistakeholder-statement-strengthening-internet-governance-and-digital-policy-processes>.

⁸⁰ <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx>.

⁸¹ Voir le rapport de synthèse à l'adresse <https://www.itu.int/itu-d/meetings/wtis24/>.

les textes issus du SMSI et elle fera de même en 2025. Plusieurs entités des Nations Unies, dont la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'UIT et l'UNESCO, ont élaboré des feuilles de route, qui prévoient notamment l'organisation de consultations, pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de ces textes et déterminer les priorités futures. En 2025, la Commission élaborera un rapport sur les progrès accomplis et l'évolution de la situation depuis la tenue du SMSI, ainsi que sur les priorités des parties prenantes s'agissant de l'avenir de la société de l'information. L'Assemblée générale examinera la manière dont le SMSI a contribué à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en application du Pacte pour l'avenir, notamment du Pacte numérique mondial, dans lequel les participants à l'examen à vingt ans du SMSI sont invités à déterminer comment les mécanismes et forums créés à l'issue du SMSI pourraient aider toutes les parties prenantes à contribuer à la mise en application du Pacte.

84. Les processus de consultation et les débats qui ont précédé l'adoption du Pacte pour l'avenir ont permis d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les conséquences de la transformation numérique sur la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable, de paix et de sécurité et de droits de l'homme. Ils ont également permis de montrer à quel point la nature de la transformation numérique a évolué depuis la tenue du SMSI. De nombreuses attentes relatives à la société de l'information formulées au SMSI ont été non seulement satisfaites, mais dépassées, car la technologie a évolué plus rapidement que prévu. L'UIT estime qu'en 2004, 16 % de la population mondiale utilisait Internet, contre 68 % aujourd'hui⁸². En outre, les usages ont changé. Désormais, pour le grand public, les appareils mobiles utilisant les réseaux haut débit ont supplanté les ordinateurs. Les médias sociaux, le commerce électronique, les jeux et d'autres applications haut débit sont devenus monnaie courante et, dans de nombreux pays, ils sont désormais omniprésents. Les entreprises de données, qui fournissent une large gamme de services et gèrent de grands centres de données, dominent le marché des services numériques et comptent parmi les plus grandes entreprises au monde.

85. Toutefois, certaines des difficultés recensées au SMSI restent d'actualité : l'objectif d'un accès universel à Internet, énoncé notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, n'a toujours pas été atteint, et le rythme de croissance du taux d'accès a ralenti. La transformation numérique a davantage profité à ceux qui disposent de ressources financières qu'à ceux qui n'ont pas les fonds ou les compétences nécessaires pour en tirer parti, en particulier les personnes les plus vulnérables. La fracture numérique persiste entre les riches et les pauvres, les zones urbaines et les zones rurales, les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les personnes ayant des niveaux d'éducation différents. Par conséquent, l'espoir que la transformation numérique permettrait de parvenir à une plus grande égalité, qui avait été exprimé au SMSI, ne s'est pas concrétisé.

86. Comme le montrent le présent rapport et les rapports précédents, la transformation numérique a favorisé l'innovation dans le secteur des services publics et la productivité dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Les attentes définies dans les grandes orientations convenues au SMSI ont souvent été dépassées, car les capacités des réseaux, des appareils et des services numériques se sont développés rapidement, ce qui a facilité l'apparition de nouveaux modes de prestation des services éducatifs et des services de santé, de nouvelles possibilités commerciales et de nouvelles façons de faire des affaires, considérablement amélioré la qualité de vie et permis aux sociétés de continuer à fonctionner efficacement pendant la pandémie. Il faudra améliorer la productivité et les services publics pour réaliser les objectifs de la communauté internationale en matière de développement durable, car tous les progrès enregistrés dans ce domaine ont été réduits à néant par la pandémie. Cependant, au cours de ces vingt dernières années, des difficultés et des risques qui n'avaient pas été anticipés au moment du SMSI sont apparus. Les technologies numériques sont accessibles non seulement à ceux qui souhaitent améliorer la vie des personnes, mais aussi à ceux qui constituent une menace. La cybersécurité est une préoccupation croissante, et la cybercriminalité une menace grandissante. L'augmentation significative des contenus disponibles sur Internet a, certes, permis aux personnes d'être mieux informées, mais elle a également entraîné une hausse des tentatives de manipulation et, par conséquent, fragilisé

⁸² <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/pages/stat/default.aspx>.

l'intégrité de l'espace informationnel. Grâce au volume de données désormais disponibles, il est possible d'analyser les problèmes avec plus de précision et d'améliorer les mesures prises pour y faire face, mais de nouvelles questions se posent concernant la confidentialité et l'augmentation de la demande d'énergie, qui aggrave les effets des changements climatiques. Par ailleurs, l'utilisation de drones et de la robotique a permis d'augmenter la productivité dans de nombreux secteurs, mais elle a également modifié les paramètres des conflits dans un contexte d'instabilité internationale accru.

87. Les textes issus du SMSI qui seront examinés par l'Assemblée générale en 2025 sont complexes. Beaucoup a été fait, notamment parce que la technologie a évolué plus rapidement que prévu, mais certains objectifs n'ont pas été atteints et d'autres subissent les conséquences inattendues de la transformation numérique. Les technologies et les services numériques ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de nos sociétés et ne peuvent plus être examinés indépendamment des grandes tendances économiques, sociales et environnementales, mais leur évolution reste largement incertaine. Les vingt dernières années ont montré à quel point il est difficile de faire des prévisions. La croissance de l'intelligence artificielle et d'autres technologies d'avant-garde, qui offrent d'importantes possibilités et s'accompagnent de risques qui ne sont pas toujours bien cernés, est si rapide qu'il est urgent de mieux comprendre ce qui se passe dans l'environnement numérique, comme le souligne le Pacte numérique mondial. L'examen du SMSI qui sera fait en 2025 devra donc tenir compte à la fois des progrès accomplis au cours de ces vingt dernières années et des priorités futures qui contribueront à l'avènement d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement.
